Bimensuel
socialiste
féministe
écologiste

solidarités

420
12.05.2023
4 fr. / 4 €

National 3
Ne pas perdre sa vie à la gagner

Écologie 7
On ne dissout pas un soulèvement

International 10
Soudan : l'espoir n'est pas une stratégie

Santé 11
Deux degrés dans l'intimité pour l'égalité ?

Édito

VOUS AVEZ DIT : ÉCOTERRORISME ?

Pour quelques trous dans du gazon, le mot est lâché : *« Il faut dire stop à l'écoterrorisme »*, s'est emporté le député UDC vaudois Yvan Pahud, réagissant aux récents actes de déprédation de terrains de golf. Surfant sur la surenchère sémantique en provenance d'Allemagne et de France, Pahud applique la tactique habituelle de l'UDC : polariser le débat, peu importe que les mots aient ou non un sens.

La notion d'écoterrorisme plaît aux droites européennes mais il faut chercher son origine aux États-Unis. En 2002, le FBI destine le mot à quelques groupes écologistes et de défense des animaux. En pleine paranoïa post-11-Septembre, l'idée est simple : criminaliser toute contestation de l'ordre politico-économique.

Alors que l'urgence écologique agite de plus en plus les consciences, les intégristes du productivisme et de l'accumulation auraient tort de ne pas profiter de l'aubaine. Mettre trois patates plantées sur un green ou un peu de peinture sur les murs d'une banque sur le même plan que des attaques meurtrières, la tactique est grossière mais rentable. Elle permet de préparer la répression à tout va et d'esquiver la question de fond : que faire alors que la logique marchande détruit le monde ?

→

Vaud 4
UN SALAIRE MINIMUM CONTRE LA PRÉCARITÉ ET POUR PLUS D'ÉGALITÉ

On aurait tort de se livrer au même genre d'amalgames, en logeant à la même enseigne tous les discours réactionnaires. D'abord parce que l'usage disproportionné du mot terrorisme est une insulte aux victimes d'attentats. Ensuite parce que la criminalisation a des conséquences concrètes : entre autres victimes, Jeremy, soupçonné d'avoir saboté des véhicules Holcim, est en détention préventive à Champ-Dollon depuis mars.

Cela n'empêche pas de pointer la logique d'ensemble des réactions politiques aux coups d'éclat écologistes. Déjà en 2009, la conseillère aux États Anne Seydoux-Christe (PDC) plaidait pour de nouvelles dispositions légales face aux *« groupuscules extrémistes violents »* ; il y a quelques jours, le député PLR Philippe Nantermod dénonçait la *« violence »* des blocages routiers; quant à Vassilis Venizelos, il a saisi l'occasion de rappeler qu'un·e ministre vert·e est plus ministre que vert·e, en condamnant fermement les déprédations de golfs. Au-delà des mots, les partis de gouvernement sont main dans la main pour assurer le fonctionnement de la société marchande, avec ou sans panneaux solaires.

Reste à mesurer la portée de l'action directe. Quand les Grondements des Terres perturbent le passe-temps favori de quelques nantis, leur action a le mérite de souligner l'aberration environnementale et sociale de la pratique du golf. Mais, quand un militant XR – électeur des Vert'libéraux… – se colle la main au pupitre d'une émission de Léman Bleu, quand le présentateur de l'émission, après lui avoir hurlé dessus *« vous n'avez strictement rien à dire ! »*, l'invite sur son plateau quelques jours plus tard, difficile de ne pas voir les limites de l'exercice.

Derrière la dénonciation superficielle d'un problème réel, il semble bien que les opérations de communication à la XR fassent partie, serait-ce à leur corps défendant, du cirque médiatique. On ne construit pas de théorie critique à coups de peinture rouge et de colle forte. Et on ne répondra pas aux enjeux environnementaux sans contester les fondements du capitalisme et de sa logique, et sans s'organiser collectivement.

Don't Look Up a cartonné sur Netflix. Et maintenant ?

Guy Rouge ■

AGENDA

Genève

MA — **23 MAI**
JETS PRIVÉS = SCANDALE CLIMATIQUE
Manifestation à l'occasion du grand salon de l'aviation privée à Palexpo. Parade à vélo puis rassemblement devant Palexpo
16 h Parc des Cropettes
Org.: Actif-trafiC

SA — **3 JUIN**
LE GRAND GENÈVE POUR LE CLIMAT
Cortège à vélo depuis la France et marche en ville de Genève
13 h 45 douane de Ferney (vélo)
13 h 30 Place Lise-Girardin (à pied)
Org.: Marcheclimatch

VE — **9 JUIN**
ECHAPPÉE FÉMINISTE À VÉLO
17 h lieu à définir

Neuchâtel

DI — **14 MAI**
JOURNÉE FÉMINISTE
12 h Dégustation de tapas
Bistrot du Concert, Neuchâtel
13 h Retour historique sur les mouvements en Suisse romande
Table ronde, discussion et apéro
16 h Projection du film *Le protokoll – L'histoire cachée du deuxième pilier* en présence des deux réalisateurs, discussion
Cinéma Minimum, Neuchâtel

MA — **16 MAI**
COMMENT ISRAËL EXPULSA LES PALESTINIENS
Conférence de l'historien et journaliste Dominique Vidal à l'occasion des 75 ans de la Nakba
17 h Espace Tilo Frey

VE — **26 MAI**
CRITICAL MASS
17 h 30 Espacité, La Chaux-de-Fonds

Vaud

SA — **13 MAI**
SOIRÉE PRE-STRIKE
Lancement de la Grève féministe
20 h La Bossette, Lausanne
Org.: Grève féministe

JE — **25 MAI**
POURQUOI S'OPPOSER À LA RÉFORME FISCALE DE L'OCDE ?
Discussion avec Dominik Gross d'Alliance Sud
20 h Maison du Peuple, Lausanne
Org.: solidaritéS Vaud

SA — **3 JUIN**
RASSEMBLEMENT POUR MIKE ET CONTRE LES CRIMES DE L'ÉTAT ET DE SA POLICE
Horaire et lieu à préciser

TOUS LES SAMEDIS
STANDS DE RÉCOLTE POUR LE SALAIRE MINIMUM
Voir page 4
Centre-ville

NATIONAL — SA 13 MAI

JOURNÉE FÉMINISTE INTERNATIONALISTE
LES OUTILS DE RÉSISTANCE DANS LES LUTTES ACTUELLES

Avec **Alejandra Covarrubias**, militante de Las Indómitas au Mexique; **Charito Wuillemin**, militante féministe, Red de Tamboreras de Suiza; **Shiva Khosravi**, artiste et militante pour les droits des femmes; **Leyla Ahmari Taleghani**, cofondatrice du comité unitaire irano-suisse; **Valeriia Zubatenko**, féministe ukrainienne, artiste et chercheuse, activiste de l'ONG de gauche Sotsialnyi Rukh; **Rachel Keke**, députée française, porte-parole de la grève des femmes de chambre de l'hôtel Ibis de 2019; **Maud Simonet**, sociologue et chercheuse française; **Agnès Aubry** et **Lucile Quéré**, sociologues et militantes de la Grève féministe.

13 H – 17 H — **LA FRATERNITÉ, LAUSANNE**

REJOIGNEZ-NOUS!

Marre de rester simple spectateur·ice·x, envie de participer, d'une manière ou d'une autre, à la construction d'un autre monde ? Alors n'hésitez pas, rejoignez solidaritéS !
→ solidarites.ch/rejoignez-nous

AVEZ-VOUS BIEN PAYÉ VOTRE ABONNEMENT?

Votre journal a besoin de vous ! Merci de vous assurer que votre abonnement pour l'année est bien réglé !
→ Sur notre site : solidarites.ch/abonnements
→ Par Twint, en scannant ce QR code

Impressum

Éditeur
Journal solidaritéS
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E journal@solidarites.ch
W solidarites.ch/journal

Tirage
5 000 exemplaires
17 nº par an

Comité éditorial
Clara Almeida Lozar
Nadia Badaoui
Clément Bindschaedler
Margaux Lang
Pierre Roboud
Noémie Rentsch
José Sanchez
Thomas Vachetta
Guy Rouge
Antoine Völki

Relecture
Iuna Allioux
Nathalie Delbrouck
Anouk Essyad
Clara Fonjallaz
Gaëlle Kovaliv
Aude Martenot
Guy Rouge
Françoise Wos

Maquette et mise en page
Niels Wehrspann

Couverture
Niels Wehrspann,
avec Behdokht Samimi / DR

Abonnements

	fr.
Annuel	80
Étudiant·e·s, chômeurs·euses, AVS/AI…	40
Soutien	150
3 mois à l'essai	Gratuit !

▸ Pour payer : CCP 17-216950-1
IBAN CH28 0900 0000 1721 6950 1
Demandes d'abonnement et changements d'adresse :
▸ **abos@solidarites.ch**

Contacts régionaux du mouvement

Genève
25, rue des Gares
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E info@solidarites.ch
W solidarites.ch/geneve

Fribourg/Freiburg
Case postale 532
1701 Fribourg
E fribourg@solidarites.ch

Neuchâtel
Case postale 3105
2001 Neuchâtel
T +41 77 502 79 53
E ne@solidarites.ch
W solidarites.ch/ne

Vaud
5 place Chauderon
1003 Lausanne
T +41 79 302 38 34
E vaud@solidarites.ch
W solidarites.ch/vaud

L'un des slogans d'Ensemble à Gauche de la campagne pour les élections cantonales vaudoises 2022

National Monde du travail

NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER

Alors que la Grève féministe, la Grève du climat et différents syndicats revendiquent la réduction du temps de travail à salaire égal, l'Union patronale suisse se prononce sans surprise en opposition à cette tendance. Faut-il s'en inquiéter ?

La prise de position de l'Union patronale suisse (UPS) publiée début mai vient nous rappeler l'actualité de la loi de la valeur exprimée par Karl Marx. Pour expliquer le nouveau mode d'exploitation et d'accumulation, Marx observe que les capitalistes ont créé une nouvelle marchandise, la force de travail. En achetant celle-ci avec un salaire, ils possèdent ainsi tout ce que la force de travail produit. Avec ce mécanisme, l'accumulation du capital peut progresser très vite, jusqu'à atteindre des fortunes colossales. Ce n'est pas en *« travaillant dur »* que les patron·ne·s s'enrichissent, c'est en accaparant le travail de leurs salarié·e·s.

L'inquiétude de l'UPS contre la *« pénurie de personnel qualifié »*

En conséquence, les solutions de l'UPS proposent de retourner à des horaires de travail plus longs et repousser l'âge de la retraite. Et comme le travail est un vrai plaisir sur cette planète, pourquoi s'en priver ? Surtout lorsque les patron·ne·s « donnent » du travail. Refuser un don ? Ainsi le processus d'accumulation du résultat de l'achat de la force de travail pourra se perpétuer, et les profits seront assurés.

Parmi les récriminations de l'UPS se trouvent aussi la dénonciation de *« l'essor du temps partiel »* et *« l'introduction de nouvelles formes de vacances »*. Pour le patronnat, la cote d'alerte est atteinte. D'après les estimations de l'UPS, depuis une dizaine d'années, le monde du travail exerce ses activités avec quatorze jours de moins par an. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), la semaine de travail est passée de 43,2 heures (en 1991) à 41,1 heures en 2019, soit deux heures de moins en 28 ans. Pour le patronat, c'est déjà trop.

Le travail, plaisir ou contrainte ?

La pénibilité au travail au sein du système capitaliste s'est transformée, mais elle n'a pas du tout disparu. La baisse du temps de travail est une revendication ancienne du mouvement ouvrier, qui a toujours été l'objet d'une confrontation très dure avec le monde patronal, totalement obnubilé par ses propres intérêts et toujours prêt à s'opposer à des réductions du temps de travail sous toutes ses formes (horaire journalier, jours de repos hebdomadaires, périodes de vacances, pauses au travail).

Le travail pénible, physiquement et/ou psychiquement, ennuyeux, répétitif, mal payé, exposé à des substances toxiques, loin du domicile, de nuit et/ou en équipe, dominical, est encore une réalité que subissent des centaines de milliers de personnes.

Cette pression touche aussi les jeunes en formation. Le passage du monde de l'école au monde du travail est très abrupt. Pour le monde étudiant, qui cumule de plus des activités rémunérées, souvent dans des conditions précaires, les conditions de formation se péjorent. En réduisant le système des bourses à des portions misérables, les milieux bourgeois ont marqué une double coche.

Cela permet de disposer d'une main d'œuvre servile, obligée d'avoir un certain revenu pour des horaires spéciaux (soir, fin de semaine). Et cela permet aussi d'imposer des formes de précarité avant même d'avoir une formation achevée. Cette expérience permet de banaliser de mauvaises conditions de travail et de rémunération, et les présenter comme des conditions inévitables du cadre académique et professionnel actuel.

Le temps de travail n'est pas une question secondaire dans l'économie capitaliste. Les réactions de tous les patron·ne·s, grand·e·s ou petit·e·s, face aux initiatives passées pour réduire le temps de travail hebdomadaire ou augmenter les vacances ont été brutales. Selon elles·eux, cela annonçait rien de moins que la fin du monde – la fin de leur liberté à s'enrichir. Mais voilà, les capitalistes sont la classe dominante, et lorsqu'ils profèrent des menaces ou agitent des scénarios apocalyptiques, ils ont quelques avantages sur leurs opposants afin d'instaurer la peur et les doutes.

Comment réagir ?

La prise de position de l'UPS est claire, les patron·ne·s ne participeront pas volontairement à la réduction du temps de travail sous quelque forme que soit.

Une piste pour mobiliser et gagner des forces sociales suffisantes pourrait être de revendiquer la réduction des horaires des enseignes commerciales. Une autre piste pourrait être de réduire au maximum le travail de nuit et le travail de fin de semaine là où il n'est pas socialement utile. Aux arguments sociaux viendraient aussi s'ajouter des arguments féministes, écologiques et éthiques.

Il n'en reste pas moins que la revendication collective de « travailler moins » nécessitera une organisation et une volonté bien au-delà des slogans ronronnants du 1er Mai. La centralité de ce sujet provoquera une confrontation frontale de classe importante. Raison de plus pour s'organiser en vue de ce combat.

José Sanchez ■

Quelques slogans d'Ensemble à Gauche de la campagne pour les élections cantonales vaudoises 2022

Vaud Monde du travail

UN SALAIRE MINIMUM CONTRE LA PRÉCARITÉ ET POUR PLUS D'ÉGALITÉ

Une large coalition de partis et syndicats a lancé la récolte de signatures pour deux initiatives pour instaurer un salaire minimum dans le canton de Vaud. Un rapport démontre sa nécessité.

Publié le 2 mai 2023, le dernier rapport de Statistique Vaud éclaircit la situation des salaires dans le canton de Vaud entre 2010 et 2020. Durant cette période, le salaire brut médian dans le canton de Vaud n'a augmenté que de 6,2 % pour atteindre 6490 francs alors qu'à l'échelle de la Suisse il a augmenté de 8,5 % à 6665 francs.

Si le rapport se veut optimiste, il nous rappelle que 9 % des travailleurs et travailleuses du canton sont concerné·e·s par les « bas salaires ». Ils et elles ont un revenu inférieur à deux tiers du salaire médian et n'arrivent très souvent pas à vivre de leur revenu sans avoir recours à des aides. Les principales personnes concernées sont celles n'ayant pas achevé de formation (26 %), les moins de 25 ans (28 %), celles travaillant dans l'hébergement et la restauration (43 %), dans le commerce de détail (28 %) et finalement les personnes travaillant dans l'industrie alimentaire, dont la situation s'est même dégradée (de 12 % en situation de bas salaire en 2010 à 20 % en 2020).

Toujours selon ce rapport, les principaux facteurs de différence dans le salaire médian sont la nationalité – avec 6920 francs (+7 % par rapport au salaire médian) pour une personne de nationalité Suisse contre 5940 francs (-8 %) pour une personne de nationalité étrangère – ainsi que le genre – avec 6650 francs (+2 %) pour les hommes et 6270 francs (-3 %) pour les femmes.

Bien que Statistique Vaud se réjouisse des améliorations sur cette dizaine d'années, notamment en termes d'inégalités salariales entre femmes et hommes (380 francs en 2020 contre 700 francs en 2010), il faut le dire : cela n'est pas encore suffisant. Particulièrement dans un contexte de forte inflation des prix où les salaires réels ont diminué de 0,8 % en 2021 et 1,9 % en 2022 !

Lutter contre les emplois sous-payés

Face à ce constat, l'instauration d'un salaire minimum se révèle être une mesure indispensable pour le droit de vivre dignement de son travail : le salaire minimum s'attaque à la sous-enchère salariale pratiquée par les patron·ne·s, qui exploitent les personnes extra-européennes, font de la discrimination à l'embauche et abusent d'emplois sous-payés déguisés en stages pour tirer les salaires le plus bas possible. Le salaire minimum est également une mesure qui pallie l'insuffisance des conventions collectives de travail (CCT), qui seules n'arrivent pas à faire reculer de manière globale la précarité car elles ne concernent qu'environ la moitié des secteurs professionnels de notre canton.

Malgré la garantie du droit constitutionnel en termes d'égalité salariale, les femmes et les minorités de genre continuent de subir des injustices flagrantes sur le lieu de travail. Ielles sont systématiquement sous-payéexs et occupent majoritairement des emplois précaires et mal rémunérés, ce qui les maintient dans une situation de vulnérabilité économique. La situation est d'autant plus dramatique pour les femmes issues de la migration et pour les mères célibataires qui sont majoritaires dans les bas salaires. Les femmes sont souvent reléguées à des emplois dans les secteurs économiques au plus bas de l'échelle, et les compétences et la pénibilité de leur travail sont souvent sous-évaluées.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de la moitié des femmes travaillent à temps partiel et la plupart d'entre elles sont des mères de famille (69 %), tandis que seulement 16 % des hommes travaillent à temps partiel. Le taux de pauvreté chez les mères célibataires atteint 12 %, c'est scandaleux ! De plus, les femmes représentent plus de 66 % des bénéficiaires des prestations complémentaires à l'instar de l'AVS.

À vos stylos!

Face à ce constat, il faut faire aboutir les deux initiatives pour le salaire minimum lancées le 13 mai. Ces deux initiatives ont le même but, mais elles se complètent.

Premièrement il s'agit d'instaurer dans la constitution vaudoise la garantie par l'État du droit à un salaire assurant un niveau de vie décent pour tout·e·s les travailleurs et travailleuses. Sans cette première initiative, qui en établit le principe, une mesure telle que le salaire minimum se retrouverait possiblement sans base constitutionnelle pour être applicable.

Deuxièmement, l'initiative législative fixe les contours du salaire minimum : 23 francs de l'heure, indexation chaque année sur le coût de la vie, amendes, primauté sur les salaires inférieurs dans une CCT, délai d'entrée en vigueur, etc.

C'est une question de justice sociale et de respect des droits fondamentaux. La situation des bas salaires dans le canton est intolérable !

Raza Hajraj William Thibaut ■

Tout avait été soigneusement préparé pour la visite d'Elisabeth Baume-Schneider à Boudry.

Neuchâtel Immigration

UNE VISITE POUR PLAIRE…

Fin avril, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider visitait le Centre fédéral pour requérant·e·s d'asile à Boudry. Entretien avec Louise Wehrli, déléguée de Droit de Rester Neuchâtel.

Quelles préoccupations ont été au centre de cette rencontre ? Il a été davantage question de sécurité et des quelques personnes qui posent problème que des difficultés que rencontrent la très grande majorité des requérant·e·s. Avant la table ronde, on nous a fait faire un tour du Centre fédéral (CFA). Tout était calme et propre. Pas de requérant·e·s d'asile en vue.

J'ai appris le lendemain que le repas était meilleur que les autres jours, que les occupant·e·s du lieu avaient été « briefé·e·s » pour que personne ne trouble cette visite.

Les autorités fédérales, Mme Baume-Schneider en premier lieu, avaient clairement en tête de rassurer les autorités cantonales et la commune de Boudry. De la poudre aux yeux, comme le centre de fitness nouvellement installé, récupéré à Giffers, qu'iels nous ont fièrement montré. Iels ont beaucoup parlé chiffres et se sont mis d'accord sur le fait qu'on n'arrive plus à 1000 personnes comme ça a été le cas en automne 2022, alors que le centre de Boudry est construit pour 480 personnes. Personne n'était là pour remettre en cause la politique semi-carcérale du CFA de Boudry.

As-tu le sentiment d'avoir tout de même été écoutée et entendue ? J'ai des doutes. J'ai insisté sur plusieurs points : le fait qu'on en est toujours à 3 francs d'argent de poche par jour alors que le ticket Boudry-Neuchâtel simple course coûte 4 francs 20. J'ai dénoncé une fois de plus que les agences de sécurité sont là pour faire du profit *[nda – il s'agit d'ORS, prestataire de services offrant une assistance professionnelle aux réfugié·e·s]* racheté par l'entreprise britannique Serco l'année dernière).

Mme Baume-Schneider a écouté, mais je voyais bien qu'elle était là pour se faire bien voir par les autorités cantonales et communales et que le côté social était secondaire. Le CFA est resté cette boîte noire, ce huis-clos d'où rien de négatif ne doit sortir.

Depuis octobre 2022, la campagne « Stop Dublin Croatie » bat son plein. As-tu pu en parler ? Non, ce n'était clairement pas le sujet. Mme Schraner-Burgener, la secrétaire d'État du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), s'est vantée sur le ton de la plaisanterie qu'on est quasi les champions des renvois vers l'Algérie : *« Les autres pays sont presque jaloux de nous. »* Mme Baume-Schneider se félicitait du fait que les Burundais·es ne peuvent plus entrer en Serbie sans visa (ces mêmes personnes qui ont ensuite été torturées en Croatie).

À la fin, je lui ai glissé un témoignage dans la main sur le processus de dévalorisation à l'œuvre dans les CFA souvent entendu : *« Suis-je au bon endroit ? Est-ce une prison ? »* Ce qu'elle en fera, je n'en sais rien.

Propos recueillis par **Marianne Ebel** ■

Genève

LA JUSTICE RÉCLAME LE TRANSFERT DES DÉTENUS DE LA PRISON DE FAVRA

Le 18 avril dernier, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a auditionné deux détenus du Centre de détention administrative de Favra afin d'établir la possibilité de leur remise en liberté. En filigrane, c'était le procès de la prison qui avait lieu.

À la suite du suicide d'un détenu menacé de renvoi Dublin vers l'Autriche, les conditions de vie insalubres et indignes qui règnent à Favra avaient été révélées. Durant leur audition, les détenus ont rapporté des fouilles à nu régulières, des mises en isolement dévêtus, de la saleté, une absence d'intimité dans les douches, etc. Des conditions qui contreviennent à l'interdiction de la torture inscrite dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Conseil d'État ayant refusé de fermer la prison, la justice a été saisie. Deux jours après les auditions, le TAPI a reconnu la justesse des critiques envers Favra et exigé la libération de la dizaine de personnes qui y étaient alors détenues.

C'est la détention administrative qu'il faut virer!

Cette libération est un soulagement, teinté du regret que Favra n'ait pas simplement été fermée. Il est surtout regrettable que ce ne soit pas le concept même de détention administrative qui ait été mis en pièces. Une pratique dont les cantons de Genève et Vaud usent massivement alors qu'elle reste marginale pour le canton de Neuchâtel.

Cette forme de détention, sans passer par la décision d'un juge, est réservée à des personnes migrantes qui n'ont commis aucun crime, mais que l'État souhaite garder sous la main en attente d'un renvoi (jusqu'à 18 mois !). Une des multiples façons que l'État a trouvées pour criminaliser les personnes en exil et dont nous exigeons l'abandon.

Aude Martenot ■

Défilé du 1er Mai 2023 à Genève.

Pour suivre et soutenir la campagne FreeJérémy*
Instagram : @free_jeremy_
Site : freejeremy.noblogs.org

Genève Écologie **#FREEJÉRÉMY**

NOTRE SOLIDARITÉ EST PLUS FORTE QUE LEUR RÉPRESSION!

Le ministère public genevois enferme un camarade et par là cherche à intimider tou·te·x·s les activistes. Nous lui apportons notre soutien, luttons pour sa libération immédiate et renforçons la solidarité entre les diverses luttes et les différents collectifs qui contestent ce système.

Notre camarade de luttes Jérémy*, âgé de 23 ans, est incarcéré dans la prison surpeuplée de Champ-Dollon depuis le 15 mars. Il est accusé d'avoir saboté en 2022 des machines de chantier de Lafarge-Holcim, géant mondial et entreprise sous le feu des projecteurs en Suisse depuis la ZàD de la Colline, qui s'est constituée contre l'extension d'une de leurs carrières de ciment.

La prison isole, démoralise, humilie et épuise les personnes qui y sont incarcérées. Elle ne réduit aucunement les violences perpétrées dans la société, et perpétue au contraire les systèmes oppressifs qui sont les causes de ces dernières, car elle enferme avant tout les populations jugées indésirables, en premier lieu les personnes en exil, les personnes racisées et celles qui font partie des classes populaires, pendant que les criminels en costard continuent d'exploiter les êtres et les ressources pour leurs profits. Les militant·e·x·s sont aussi des cibles, comme en témoigne la détention politique de Jérémy*.

Les deux arguments juridiques pour justifier sa détention ne tiennent pas : sous mandat d'arrêt depuis l'été 2022, la police aurait pu l'arrêter bien avant mars 2023 si elle craignait réellement un risque de fuite ou de collusion.

Le système judiciaire visant à individualiser les actes et le système carcéral à isoler les personnes, notre tâche est de les recontextualiser et d'être solidaires.Pourquoi le sabotage dans un Etat dont on nous dit pourtant qu'il permet tant de modes d'expressions démocratiques ? Peut-être parce que la droite impose un matraquage publicitaire et médiatique pour s'imposer aux élections et votations.

Que les Ministères publics embarquent les activistes qui font de la désobéissance civile dans des marathons judiciaires sans fin. Ou que les polices mettent fin brutalement aux ZàD et autres occupations vivantes des villes et des territoires.

Seule une pluralité de tactiques peut créer le changement. La campagne de solidarité avec Jérémy* est une occasion de renforcer la solidarité entre nos collectifs et nos luttes. Pour obtenir sa liberté au plus vite, pour en ressortir collectivement plus fort·e·x·s.

Manifestons notre solidarité lors de la manif FreeJérémy le vendredi 2 juin !

Teo Frei ■

Genève Logement **ACACIAS 1**

NON À UN URBANISME DES INÉGALITES

Suite à l'aboutissement d'un référendum lancé par le collectif des associations d'habitant·e·s et de quartier et soutenu par solidaritéS, la population de la ville de Genève votera le 18 juin sur le Plan localisé de quartier (PLQ) Acacias 1.

Si la pénurie de logements et les loyers spéculatifs qui en découle doivent être combattus, notamment par la construction de logements à loyers abordables, il n'est plus possible aujourd'hui de faire l'impasse sur les questions liées à l'habitabilité, aux exigences imposées par le réchauffement climatique, et surtout aux concessions faites aux promoteurs au détriment des intérêts des habitant·e·s.

Ce PLQ concerne des terrains appartenant en quasi-totalité à l'État de Genève, ce qui aurait dû permettre de faire prévaloir des critères d'intérêt public, en veillant à ce que les besoins de la population priment sur les intérêts privés des promoteurs. Or, tel n'est malheureusement pas le cas !

Comment expliquer autrement que, malgré l'existence de plus de 180 000 m² de surfaces commerciales vacantes dans le canton, le PLQ prévoie la création ou le maintien d'au moins autant d'emplois que de logements, ce qui ne permettra pas d'atténuer la pénurie de logements !

Comment expliquer que le PLQ prévoit la construction de cinq tours (entre 53 et 93 m de haut), avec une ségrégation spatiale entre les étages supérieurs, aux loyers élevés et donc réservés aux locataires aisés, disposant de vue, ensoleillement, aération, tranquillité… et les étages inférieurs, donnant sur des cours, véritables îlots de chaleur en été !

Comment expliquer l'insuffisance criante d'équipements publics, avec une école primaire trop petite, des surfaces très limitées consacrées au parascolaire, crèche, maison de quartier, et une absence totale de lieux dédiés aux activités culturelles, associatives, sportives, etc.

Si nous ne nous opposons pas par principe à tout projet de densification, nous refusons en revanche un urbanisme d'entassement et une hyper-densification conçue pour attirer les investisseurs, qui ne répondent pas aux besoins des futurs habitant·e·s de ce quartier.

Un NON le 18 juin est important non seulement pour s'opposer au PLQ Acacias 1, mais aussi pour obtenir des autorités que les prochains PLQ, concernant l'aménagement futur de la zone Praille-Acacias-Vernets, prennent mieux en compte les besoins des habitant·e·s.

Anne-Marie Barone ■

25 000 manifestant·e·s s'étaient rassemblé·e·s à Sainte-Soline le 25 mars 2023

Écologie International

ON NE DISSOUT PAS UN SOULÈVEMENT

Depuis la mobilisation contre les méga-bassines à Sainte-Soline et la répression policière qui s'est abattue sur elle, le ministre Darmanin a annoncé la dissolution du mouvement des Soulèvements de la Terre (SdlT). Face à cette volonté liberticide, une vague de solidarité s'est soulevée et le mouvement est devenu central dans la résistance écolo-anticapitaliste.

Les Soulèvements de la Terre ont été créés en 2021. C'est un cadre de convergences, né de l'expérience accumulée dans la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, entre différents groupes issus notamment d'Extinction Rébellion ou de Youth For Climate et de collectifs locaux. C'est une réponse aux difficultés stratégiques du mouvement pour le climat, hyperconscient de l'urgence face à la catastrophe en cours mais confronté à l'absence d'outils de lutte adaptés, à la mollesse et aux trahisons d'EELV (Europe Écologie Les Verts).

Cette nouvelle génération, sensible depuis l'enfance au sujet climatique – mais aussi féministe, LGBTIQ+, antiraciste, antifasciste – a besoin d'agir efficacement et ne se retrouve pas dans les réponses institutionnelles. Comme le dit Daniel Tanuro, il est *« trop tard pour être modérés »*. Les SdlT assument une réponse radicale, anticapitaliste.

Un mouvement symbole des luttes et de la répression

Les militant·e·s du NPA, sont engagé·es depuis très longtemps dans différentes luttes, contre les méga-bassines, mais aussi contre les projets d'autoroutes (en Normandie, entre Castres et Toulouse), de centres commerciaux ou de loisirs… Chacune de ces luttes peinait à accéder à une visibilité nationale et à imposer dans le débat public les questions de l'accès à l'eau, de la préservation de la forêt ou des terres agricoles…

La stratégie des « saisons » des SdlT permet de franchir un cap. Elle a par exemple fait émerger largement la question de l'accès à l'eau comme bien commun, contre son accaparement par l'agriculture industrielle. De même, la coordination des luttes contre les projets d'autoroutes permet de poser plus globalement la question des modalités – ferroviaire ou fluvial comme alternative à la route – et de la finalité du transport de plus en plus de marchandises.

Si la « clandestinité » peut parfois rendre plus difficile les décisions démocratiques et la mobilisation de masse, la première manifestation de Sainte-Soline a montré l'efficacité de ces modes d'action. Souvent assimilés au mouvement autonome – connu aussi pour son hostilité à l'encontre des organisations traditionnelles – les SdlT ont largement contribué à ce que la manifestation de Sainte-Soline 1 puisse atteindre la Bassine en octobre 2022.

En créant des brèches dans le dispositif policier, cela a permis à l'ensemble des manifestant·es – jeunes, travailleurs·euses, personnes âgées – de continuer la manifestation (ce, malgré un usage de gaz lacrymogène disproportionné). Mais lors de Sainte-Soline 2, le gouvernement à fait le choix d'un regroupement massif des forces policières autour de la bassine, pour empêcher l'accès à… un trou vide, en mutilant, blessant, y compris très gravement, (deux camarades dans le coma, l'un en est sorti complètement, l'autre, Serge, lutte toujours).

Ce déchaînement de violence policière a immédiatement été utilisé par Darmanin pour prétendre dissoudre les SldT. Des dizaines de milliers de personnalités, de représentant·es d'organisations ont affirmé *« nous sommes les Soulèvements de la Terre »*, des dizaines de rassemblements ont alors été organisés partout en France.

Une force pour rassembler le meilleur des luttes écolo ?

Répondant à l'appel, près d'une centaine de comités locaux des SdlT se sont constitués, poussant de fait à un dépassement de ce qu'était le mouvement jusque-là, principalement la mouvance « autonome », « anarchiste » ou « appelliste ». S'y retrouvent, aux côtés de personnes membres d'aucune organisation ou groupe affinitaire, des militant·es de Solidaires, de la CGT, de la Confédération paysanne, des collectifs écolos locaux, des militant·es d'organisations politiques, comme le NPA bien sûr mais aussi des membres de la NUPES, de l'UCL…

Les rapports avec les partis politiques sont variables selon les endroits bien que des membres de ces derniers soient pleinement impliqué·e·s et intégré·e·s. Le plus souvent nous nous y investissons comme militant·es, sans cacher nos idées, mais sans que notre parti n'apparaisse comme membre à part entière (mais cela est, d'une certaine manière, anecdotique).

L'important en revanche est de transformer cet élan, certes de solidarité face à la répression, mais pas seulement, en un cadre inclusif et unitaire : un lieu pour articuler les différents registres d'actions nécessaires pour gagner, pour discuter de stratégie, pour s'autoformer et apprendre les un·es des autres. Nous sommes dans l'obligation de trouver ces chemins de l'unité pour qu'une alternative politique, venue d'en-bas, mais qui ne fait pas « sans » les organisations existantes, puisse émerger.

Alexandre Raguet Christine Poupin (NPA) ■

Monde du travail Racisme International

GOÛT SUCRÉ, TRAVAIL AMER

« Lutter ensemble par-delà les frontières. 40 ans de luttes pour la libération sociale. » **C'est avec ce slogan que Solifonds fête cette année son 40e anniversaire. Le 1er mai 1983, celui-ci a mené sa première action de solidarité internationale pour appuyer les syndicats d'Afrique du Sud, alors sous régime d'apartheid.**

Depuis des années, solifonds soutient particulièrement le travail du Syndicat andalou des travailleuses (SAT) dans la province de Huelva, qui présente un fort taux d'immigration de Magrébin·e·s pour la culture et la récolte des fraises. Les cueilleuses marocaines, qui participent à la récolte de janvier à juin, travaillent dans des conditions particulièrement précaires.

À l'occasion de son anniversaire, solifonds a invité deux syndicalistes marocaines : Soumia Benelfatmi El Garrab, travaillant à Huelva avec le SAT, et Zaina Issayh, de la Fédération nationale du secteur agricole (FNSA) au Maroc. Nous les avons rencontrées.

Soumia a travaillé comme ouvrière agricole dans les champs de fraises pendant 14 ans. Les patron·ne·s et autorités espagnoles préfèrent les femmes des campagnes, mères célibataires ou veuves avec des enfants qui subviennent donc seules aux besoins de leur famille. La plupart sont analphabètes. Elles sont plus de 15 000 à venir chaque année avec un contrat de six mois à la fin duquel elles retournent au Maroc. Les autorités prétendent que cela sert à lutter contre la pauvreté. En réalité, elles veulent surtout s'assurer que les cueilleuses ne restent pas en Espagne une fois la saison finie, mais retournent auprès de leurs enfants au Maroc.

Les conditions de travail sont pénibles. Les contrats ne sont jamais respectés. Les cueilleuses travaillent 3 à 4 heures supplémentaires par jour et ne sont pas toujours payées pour ces dernières. Si la travailleuse demande le respect de ses droits, le patron l'inscrit sur une liste noire qui réduit à néant ses chances d'être réembauchée l'année suivante. Elles doivent être disponibles sur appel et ne touchent pas de salaire quand il n'y a rien à faire.

Logements insalubres

Bien que la convention collective de travail dans le secteur agricole de Huelva prévoie un salaire minimum, des pauses et une indemnité pour le trajet jusqu'au lieu de travail, les employeurs la violent régulièrement.

Pour Soumia, quatre axes de revendications prioritaires prévalent : un logement décent, un accès à la santé, le respect du contrat et le respect pour les femmes saisonnières. Assez souvent, le logement proposé par le patron est très précaire, insalubre et loin du lieu du travail. Les travailleuses sont ainsi logées dans des conteneurs ou taudis faits de murs en carton et de toits en plastique, sans eau courante ni sanitaires. Soumia se révolte et nous dit que même les animaux sont mieux logés.

L'accès aux soins est particulièrement important pour les travailleuses. Seulement une minorité d'entre elles obtient la carte sanitaire qui permet d'avoir accès aux médicaments et à l'assistance sanitaire comme les Espagnoles. Si elles ne vont pas travailler un jour parce qu'elles sont malades, elles ne reçoivent pas de salaire, même si le contrat assure, sur le papier, le congé maladie. Au travail, une grande partie des femmes subissent des insultes racistes, sont l'objet d'abus, de harcèlements et de violences sexuelles. La plupart d'entre elles n'osent pas dénoncer ce type de comportements. Elles craignent de se faire renvoyer au Maroc, et la perte de leur salaire, dont elles ont cruellement besoin pour soutenir leurs familles.

Sanctions antisyndicales

Soumia nous fait part aussi de la difficulté qu'elle rencontre comme syndicaliste pour aborder les saisonnières et exiger avec elles le respect des contrats. La plupart des cueilleuses ne veulent pas de problèmes, elles veulent pouvoir revenir l'année suivante et si un patron voit une travailleuse parler avec une syndicaliste, il pourrait prendre des sanctions à son encontre. Soumia ne peut pas s'approcher des champs, elle va à la rencontre des saisonnières les soirs dans les grandes surfaces.

Depuis quelques années, le SAT collabore avec le FNSA du Maroc pour contacter les cueilleuses dès leur recrutement, leur expliquer leurs droits en Espagne et les aiguiller vers le SOC-SAT. C'est le travail de Zaina Yssayh. Elle prévoit également de les épauler après leur retour au pays, notamment lorsqu'il reste des salaires impayés en Espagne. Son but est de maintenir le contact syndical d'une saison à l'autre.

Elle nous raconte la difficulté au Maroc du FNSA pour pouvoir exercer la liberté syndicale et être un interlocuteur des saisonnières et du Ministère du travail marocain. Elles comptent sur la solidarité internationale pour faire pression sur les autorités espagnoles et marocaines afin que les lois et contrats signés soient respectés. Malgré des conditions de travail très pénibles, elles ont obtenu de petites victoires, qui les encouragent à continuer le combat.

L'adversité qu'elles rencontrent n'a brisé ni l'enthousiasme ni la combativité de ces deux syndicalistes. Nous avons une dette envers elles : diffuser leurs luttes et élargir notre solidarité.

Témoignages recueillis par **Juan Tortosa** ■

Récolte de fraises à Huelva, Andalousie

Du 19 avril au 1er mai 2023, 155 000 employé·e·s de l'État, près d'un tiers de l'effectif, se sont mis en grève à travers le pays. C'est l'un des plus importants mouvements sociaux de l'histoire du Canada. Rassemblement sur la Colline du Parlement, Ottawa, 19 avril 2023.

Monde du travail | International | Canada

LA GRÈVE A PAYÉ

Après presque deux ans de négociations et l'une des plus importantes grèves de l'histoire du pays, l'Alliance de la Fonction Publique du Canada (AFPC) a conclu des ententes de principe avec le gouvernement pour ses 120 000 membres.

Grâce à ces ententes de principe, les membres de l'AFPC bénéficieront d'un contrat de travail juste et équitable qui surpasse ce que l'employeur avait offert avant le début de la grève ainsi que des augmentations de salaire supérieures à ce que les commissions de l'intérêt public avaient recommandé et à ce que d'autres syndicats ont obtenu.

« En pleine crise inflationniste, pendant que les grandes entreprises empochaient des profits records, on a demandé à nos membres de se contenter de moins. Ils ont refusé et se sont mobilisés pour obtenir plus », déclare Chris Aylward, président national de l'AFPC. *« Ces ententes de principe représentent des gains considérables pour nos membres et fixent la barre pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs au pays. »*

Les ententes témoignent du travail acharné et du dévouement des membres de l'AFPC, qui ont tenu bon pour obtenir des salaires équitables et de meilleures conditions de travail.

Des salaires qui réduisent l'écart causé par l'inflation

L'AFPC a décroché des augmentations de salaire dont le cumul atteint 12,6 %. Rétroactives à 2021, elles doivent s'échelonner jusqu'en 2024. L'AFPC a d'ailleurs fait prolonger les ententes d'un an pour protéger les membres de l'inflation. Elle a également négocié un montant forfaitaire unique de 2500 $ ouvrant droit à pension, qui représente une hausse supplémentaire de 3,7 % pour le membre moyen des unités de négociation relevant du Conseil du Trésor *[le cabinet gouvernemental responsable des employé·e·s de l'État, ndlr]*.

Pour les membres approchant de la retraite, ce montant accroîtra le salaire moyen de leurs cinq meilleures années de salaire, ce qui augmentera leurs prestations de retraite.

En votant massivement en faveur de la grève et en participant activement aux piquets de grève, les membres ont réussi à faire bonifier l'offre salariale de l'employeur.

Droit au télétravail

Les membres de l'AFPC bénéficieront de meilleures protections lors de leurs demandes de télétravail. L'AFPC a également négocié une lettre d'entente selon laquelle les gestionnaires doivent évaluer les demandes de télétravail individuellement, et non par groupe, et y répondre par écrit. Les membres et le syndicat pourront ainsi s'assurer que l'employeur traite chaque demande de manière juste et équitable.

Lors des négociations, il a également été convenu de créer un comité mixte qui examinera les formations actuelles portant sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion, et qui s'assurera que le personnel est au courant des formations qu'il est possible de suivre pendant ses heures de travail.

Un nouveau congé payé pour le personnel autochtone lui permettant de participer à des activités autochtones traditionnelles, notamment la chasse, la pêche et la récolte a été instauré. Ainsi, le gouvernement attirera et retiendra plus de travailleuses et travailleurs autochtones, tout en reconnaissant leurs expériences.

Protection contre la sous-traitance

On sait que le recours à la privatisation et la sous-traitance coûte plus cher, multiplie les risques et réduit la qualité des services offerts à la population. L'AFPC a donc négocié des protections qui garantiront à ses membres de ne pas perdre leur emploi s'ils peuvent accomplir les tâches d'un sous-traitant travaillant pour le gouvernement. Ces nouvelles dispositions protégeront les emplois dans la fonction publique et réduiront le recours à la sous-traitance.

Le gouvernement s'est également engagé à mener des consultations sur les enjeux de la sous-traitance dans la fonction publique fédérale. L'AFPC et l'employeur ont également convenu de soumettre une proposition conjointe à la Commission de la fonction publique afin de tenir compte de l'ancienneté dans les cas de réaménagement des effectifs.

Au cours de prochains jours, la version intégrale des ententes, y compris les nouveaux libellés, sera traduite, puis publiée pour les différents secteurs. Les membres de l'AFPC seront ensuite conviés à un vote de ratification en ligne. Les détails du vote seront communiqués dès que possible.

Alliance de la Fonction Publique du Canada (AFPC). Adapté par la rédaction ■

L'ESPOIR N'EST PAS UNE STRATÉGIE

Depuis le début des affrontements militaires entre parties de l'armée, les militant·e·s pour les droits civiques soudanais·es font preuve d'étonnantes capacités de gouvernance et d'auto-organisation. Y a-t-il des perspectives pour une révolution démocratique maintenant que les putschistes ont déclenché la guerre ?

L'Association des professionnel·le·s soudanais·es (APS) avait joué un rôle central de coordination durant la révolution de 2019. Horizontale, elle s'était constituée deux ans plus tôt pour défendre les intérêts économiques de l'intelligentsia de la capitale (médecins, journalistes, avocat·e·s), qui souffrait de la perte de revenus pétroliers par Khartoum.

Cependant, elle a commencé à s'affaiblir après avoir atteint son objectif à court terme – le renversement d'el-Béchir en avril 2019. L'absence de planification stratégique à long terme, l'accord avec la junte militaire en juillet 2019 ou encore le soutien acritique au gouvernement néolibéral d'Abdalla Hamdok a fortement réduit la crédibilité de l'APS. Sa réputation a également été affectée par la faiblesse de sa structure – prises de décision trop lentes et peu transparentes, divisions internes, présence insuffisante des femmes et des non-Arabes aux postes clés, base sociale étroite – ainsi que par l'alliance avec le groupe rebelle darfouri Armée de libération du Soudan. Après la chute de l'ancien régime, ces faiblesses de l'APS ont fait le jeu des militaires et elle n'a pas réussi à se développer en une force capable de faire avancer les intérêts de la révolution démocratique civile.

Les manifestations contre le coup d'État d'octobre 2021 se sont tenues toutes les semaines en 2022. Manifestation féministe, Khartoum, 6 juillet 2022

Qu'en est-il de l'opposition populaire soudanaise ?

En octobre 2022, 55 comités de résistance dans 15 des 18 États soudanais ont déposé une « Charte révolutionnaire pour l'établissement de l'autorité populaire », visant à unifier les forces révolutionnaires. Le document, qui est un projet de Constitution démocratique, confirme le refus de négocier avec les putschistes, l'intention d'exclure complètement les institutions militaires de la vie politique et insiste sur la poursuite de la résistance pacifique. Des exigences que Washington avait qualifiées d'*« irréalistes »*.

Le 15 avril 2023, alors que des affrontements militaires éclataient entre l'armée et son unité de mercenaires privatisée, les Forces de soutien rapide (FSR), des centaines d'ONG et mouvements étudiants, syndicaux et féministes, comme Guirifna, ont signé des déclarations exigeant la fin de la guerre et la poursuite de la résistance pacifique, soulignant le danger de construction des barricades dans la situation humanitaire actuelle. Le 27 avril, la formation d'un comité civil pour mettre fin à la guerre et restaurer la démocratie a été annoncée. Où en est-on au niveau des actes ?

L'efficacité de l'alternative par en bas

Avec le début des affrontements militaires, la sortie du pays n'est devenue possible que pour les étranger·e·s et les Soudanais·es détenteurs·rices d'une double nationalité. Les comités de résistance de quartier, décentralisés en groupes de 20 à 50 personnes, marginalisés par le gouvernement de transition, ont répondu au défi de la nouvelle réalité politique et de l'effondrement du système de santé en s'organisant rapidement pour fournir des services à la population en se substituant à l'État militaire, incapable de gouverner.

Par le biais des réseaux sociaux, avec une connexion instable, iels recherchent des médicaments, de l'eau, de la nourriture, du carburant et prodiguent des soins médicaux aux victimes, malgré des conditions particulièrement difficiles où les pharmacies et les hôpitaux sont bombardés. Iels participent également à la recherche de personnes disparues, à l'hébergement, à l'organisation de réseaux d'entraide, de couloirs d'évacuation sécurisés, à la tenue de listes de mort·e·s, mais aussi à la coordination de la désobéissance civile et de l'agitation. Les militant·e·s surveillent la situation sur le terrain pour empêcher la population de se retrouver dans les zones d'affrontement.

La prestation de services légitime les comités aux yeux de la population et prouvent leur efficacité en tant qu'organisateurs·rices ainsi que leur fidélité à la révolution et aux intérêts des populations.

Il est à noter que peu avant les hostilités, en janvier, les comités de résistance de Khartoum avaient annoncé la création de conseils législatifs, ce qui aurait dû conduire à la création d'un gouvernement parallèle.

Quelles conditions pour un nouveau Soudan ?

Il est crucial que le mouvement démocratique ne tombe pas dans le piège du discours de rétablissement de l'ordre au détriment de la démocratie. La question se pose de savoir quel rôle joueront les comités à l'avenir : s'ils seront transformés en partis, ou en conseils locaux. Les militant·e·s devront adapter leurs structures horizontales à de nouveaux objectifs afin d'être capables, contrairement à l'APS, de prendre des décisions rapides dans un moment révolutionnaire et d'élaborer un plan d'action à long terme dans un nouveau Soudan.

Nadia Badaoui ■

L'Andro-switch est un dispositif de contraception masculine thermique qui doit encore réaliser une étude clinique.

Santé Féminisme

DEUX DEGRÉS DANS L'INTIMITÉ POUR L'ÉGALITÉ ?

Si la pilule est associée dans l'imaginaire collectif à la libération des femmes et à la révolution sexuelle, l'assignation quasi automatique de la charge contraceptive à ces dernières questionne aujourd'hui et pousse au développement de nouvelles méthodes contraceptives. Nous analyserons ici les origines et les enjeux de la contraception masculine thermique.

À la base de l'asymétrie contraceptive réside une asymétrie des connaissances. Rene Almeling dans son ouvrage *GUYnecology* revient sur la création d'un savoir gynécologique d'une part et de l'ignorance andrologique d'autre part. Au milieu du 19e siècle, la médecine entre dans un processus d'institutionnalisation. Chaque partie du corps, ou système, devient progressivement une spécialité constituant une profession à part entière : on ne devient plus médecin mais cardiologue, ophtalmologue, gynécologue, etc.

Ce mouvement de spécialisation vient de l'accumulation de nouvelles connaissances sur chacun de ces systèmes mais ne concerne pas le corps dans son entièreté. Si la majorité des spécialités se développent en englobant les deux genres indistinctement (souvent au détriment de la santé des femmes d'ailleurs), les organes génitaux feront l'objet d'une distinction d'étude et d'un intérêt divergent. En effet, la gynécologie figure parmi les premières spécialités institutionnalisées alors que l'andrologie, après quelques tentatives de professionnalisation, sera abandonnée durant plus d'un siècle avant de redevenir un sujet d'étude, et une discipline à part entière, dès les années 1960.

Selon Almeling, le penchant médical pour les organes génitaux féminins, loin de provenir d'un altruisme désintéressé, venait de l'assomption que le système reproductif féminin dominait la santé physique et psychologique des femmes[1], légitimant un intérêt et, de ce fait, un contrôle du corps des femmes par des praticiens très largement masculins. Dans cet élan analytique, le corps féminin s'est vu fortement associé à la reproduction et à ses problèmes. Cela conduira au développement, dans les années 1950-60, de la pilule à œstrogènes.

Entre révolution et critique

Si la pilule est un symbole de la libération sexuelle des femmes durant les années 1960, elle reste critiquable sur de nombreux points. Nous nous concentrerons ici sur l'aspect médical et la charge contraceptive que représente la pilule. Celle-ci met en effet l'entière responsabilité de la contraception à la charge des femmes. Les hommes hétérosexuels peuvent, de fait, pour cette raison et pour d'autres encore, profiter de relations sexuelles sans jamais avoir à se soucier de la possibilité d'une grossesse. De plus, les effets secondaires nocifs de la pilule, pouvant aller jusqu'à l'embolie pulmonaire, ont été largement démontrés. Les femmes risquent donc leur santé et ajoutent à leur (double) journée la charge mentale de la contraception.

Ces problématiques ont acquis ces dernières années une plus grande reconnaissance publique et médicale. Historiquement, différents groupes se sont organisés pour élaborer des techniques de contraception masculine. La vasectomie apparait par exemple déjà dans certains milieux anarchistes français à la fin du 19e siècle.

Plus récemment et dans la mouvance des groupes d'hommes des années 1970, s'est constituée en 1979 l'Association pour la recherche et le développement de la contraception masculine (ARDECOM), une association réunissant des militants voulant développer la contraception masculine. Un de ces groupes en particulier, localisé à Toulouse, a développé, avec le soutien du Dr Mieusset, la contraception masculine thermique. Cette technique repose sur un mécanisme physiologique simple. Les testicules pendent du corps afin de maintenir ces organes à une température légèrement inférieure à celle du reste du corps, pour permettre la spermatogenèse (processus de formation des spermatozoïdes qui dure environ 70 jours).

1 Cet article utilise les termes *Homme* et *Femme* de façon générique puisque l'analyse se base sur le couple cis-hétéronormé. D'autres configurations de couple pouvant impliquer ce type de contraception sont évidemment possibles.

Durant le développement des testicules, ces derniers suivent un parcours qui les amène progressivement à sortir du corps. Néanmoins, après la fin du développement, ces derniers peuvent prendre le chemin inverse. Les militants de l'ARDECOM créent ainsi les slips chauffants, sous-vêtements qui permettent de faire remonter mécaniquement les testicules plus proches du corps et donc à une température qui empêche la spermatogenèse. Les utilisateurs doivent le porter 15 heures par jour durant 3 mois avant d'être « contraceptés », puis maintiennent leur infertilité tant qu'ils l'utilisent.

Deux spermogrammes font partie de l'expérience, un initial pour évaluer la fertilité et un deuxième après 3 mois afin d'observer l'effet de la procédure et l'infertilité « artificielle » induite. Plusieurs articles documentant la procédure et sa redoutable efficacité sont publiés par le Dr Mieusset dans l'indifférence générale. Ce n'est que récemment que le sujet regagne de l'attention médiatique avec le développement de l'Andro-Switch, un anneau en silicone fonctionnant sur le même principe.

Néanmoins, si les médias se sont légèrement intéressés à la question, les institutions médicales délaissent actuellement cette méthode et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) française l'a même interdite à la vente. Cette dernière demande la mise en place d'essais cliniques avant d'autoriser le dispositif. En mars 2023, la coopérative Entrelac, chargée d'encadrer la certification de l'Andro-Switch, décroche 300 000 dollars lors d'un concours. La procédure a donc débuté mais nécessite encore du soutien financier (plus d'informations sur : entrelac.coop). Contrairement aux entreprises pharma qui bénéficient largement de l'argent public pour développer leurs médicaments, ce genre de « petits » projets sont délaissés par les autorités et à la seule charge des petites structures.

Comme pour de nombreux changements dans les paradigmes médicaux, il semble que l'impulsion doive être imposée par des personnes concernées. Néanmoins cette perspective semble contrariée puisque les principaux intéressés, les hommes, profitent directement du désintérêt général et de la délégation contraceptive à leurs partenaires. Pour contrer cela, la médiatisation et la politisation de la contraception semblent essentielles et sont de fait effectuées par diverses actrices (voir notamment le podcast « Les Couilles sur la table » de Victoire Tuaillon).

Une nouvelle révolution sexuelle ?

Si la contraception masculine thermique pourrait constituer une manière directe d'ôter la charge contraceptive des épaules des femmes, il convient également de questionner quelle avancée concrète elle représente dans la lutte féministe. La pilule a créé une révolution précisément parce qu'elle donnait l'intégralité du contrôle contraceptif aux femmes. Contrairement à d'autres formes contraceptives, la pilule peut être prise sans le consentement du partenaire et permet au corps sujet à la grossesse de s'en prémunir.

La contraception masculine thermique reprend ce contrôle et le place entre les mains du corps qui ne sera pas sujet aux conséquences d'une grossesse non désirée. Dans un cadre d'une relation de totale confiance, cette méthode peut décharger les femmes de la contraception mais perd ce potentiel émancipateur dans toute autre configuration. Comment une femme peut-elle s'assurer du port régulier de l'anneau ou du slip chauffant d'un partenaire qu'elle ne côtoie pas tous les jours et qui ne subira pas les conséquences de son potentiel mensonge ?

De même, la contraception masculine, qu'elle soit thermique ou pas, risque d'induire l'identification de ses utilisateurs à de nouvelles formes de masculinités dites pro-féministes ou progressistes qui peuvent renforcer en réalité la place des hommes dans le système du genre. Les études des masculinités sont plutôt unanimes à ce sujet et montrent que, loin de diminuer les écarts de pouvoir genrés, ces positions de « nouveaux hommes modernes » tendent plutôt à les renforcer.

Porter un slip chauffant ne constitue pas en soi une remise en question de l'ordre genré et hétérosexuel mais simplement une légère modification de ce dernier. Il peut même créer l'inverse. En affichant une pratique perçue comme une déconstruction de sa masculinité (on peut citer comme exemple très actuel le fait de mettre du vernis à ongles pour un homme hétérosexuel), les hommes se réclament de ce même discours et se placent implicitement du côté des « bons hommes alliés ». Ce faisant, il devient plus complexe de percevoir de potentiels comportements sexistes puisque ces hommes sont perçus comme féministes et se protègent ainsi des accusations. La logique ici étant : je ne peux pas être sexiste puisque j'adopte un comportement « féministe ».

Gustave Deghilage

Grève féministe 2022, Lausanne

Quelles revendications ?

La contraception masculine thermique ne constitue donc pas, dans le cadre patriarcal actuel, une révolution féministe. Elle permet, potentiellement, dans certaines rares situations de confiance de décharger les femmes de la contraception qui peut représenter une charge mentale et un risque de santé réel. Elle devrait, de ce fait, faire l'objet d'une diffusion afin de permettre aux personnes se retrouvant dans cette situation de mieux répartir les tâches au sein du couple.

En revanche, elle ne remet pas en question la domination de genre des hommes sur les femmes et peut même représenter une aggravation de ce rapport de domination par l'invisibilisation de comportements problématiques de la part d'hommes qui, se revendiquant féministes, se prémunissent d'accusations par l'adoption de « pratiques féministes ».

Cette méthode n'est donc pas à jeter à la poubelle mais il convient de la questionner et de ne pas oublier que, derrière des testicules à 38,5°, se trouve un homme qui tient une position structurelle de domination, position qui n'est pas fondamentalement remise en question par deux degrés de plus dans son intimité. Un mouvement tel que solidaritéS doit inclure une analyse et des revendications globales concernant les questionnements contraceptifs, qu'il doit constamment associer à un engagement pour la fin du patriarcat, seule condition d'avancée majeure sur ce terrain.

La gratuité des moyens contraceptifs, des procédures de stérilisation et des soins gynécologiques représenteraient néanmoins divers progrès concrets qui doivent aller de pair avec le développement de nouvelles formes de contraception. Cette recherche doit en outre passer par le développement et l'investissement public dans la recherche et non pas par le privé qui ne répond qu'à la loi du marché. La santé contraceptive/sexuelle ne doit pas faire l'objet de spéculation financière et seul un monopole d'État sur cette dernière garantira son accessibilité et sa qualité pour touxtes !

Clément Bindschaedler ■

LA DETTE, OUTIL PATRIARCAL

Retour sur certaines des analyses de l'ouvrage *Nos vies valent plus que leurs crédits* rédigé par Camille Bruneau et Christine Vanden Daelen, toutes deux membres du CADTM en Belgique.

L'ouvrage propose une analyse globale de la dette et de ses conséquences spécifiques pour les femmes. Il invite également à reconsidérer les dettes coloniales, du care et écologiques qu'entretiennent les États impérialistes, les hommes et les classes dominantes à l'égard des populations autochtones, des femmes et des écosystèmes.

Les autrices rappellent en introduction les résultats des politiques de la dette menées par les institutions de la finance internationale : politiques d'austérité budgétaire pour les pays appartenant, selon leur terminologie, aux Nords et plans d'ajustement structurels pour les pays des Suds. Elles insistent également sur la manière dont, lorsque l'on parle de la dette et de ses conséquences, rapports sociaux de race et de classe viennent s'imbriquer au genre pour peser particulièrement lourd sur les épaules des femmes et des minorités de genre pauvrexs, non blanchexs, migrantexs ou habitant les périphéries des centres d'accumulation capitaliste et qui se trouvent dans des situations d'exploitation totale de leurs corps et de leurs vies, et de vulnérabilité accrue face à la violence économique et patriarcale.

Capitalisme, patriarcat, impérialisme et dette

Le premier chapitre propose un retour historique sur la période d'émergence du système capitaliste et sur le rôle essentiel joué par l'enfermement des femmes dans une sphère domestique privatisée et par la dévalorisation du travail de reproduction sociale qu'elles accomplissent. Il rappelle également la manière dont le destin de nombreux États des Suds est étroitement imbriqué aux mécanismes de la dette financière et ce, depuis leurs créations. En effet, l'attribution de crédits par des organismes de la finance internationale à des conditions qui rendent leur remboursement impossible les place dans des situations de dépendance odieuse, à plus forte raison au regard de la dette coloniale dont les états impérialistes sont débiteurs.

La dette attaque l'autonomie des femmes

Les autrices développent ensuite la manière dont la dette attaque l'emploi et l'autonomie économique des femmes. Les services publics, au sein desquels les femmes sont majoritaires, sont les premiers à subir les coupes budgétaires imposées par les politiques de remboursement de la dette publique. Elles sont les premières à subir les vagues de licenciements ou la réduction forcée de leur taux de travail.

Leur autonomie financière est donc menacée. En tant que responsables de la reproduction sociale dans la sphère familiale, les femmes sont également les principales bénéficiaires de ces services publics et subissent directement les conséquences de leur démantèlement.

Le troisième chapitre revient sur la manière dont le démantèlement ou l'inexistence des protections sociales affectent particulièrement les femmes qui, enfermées dans la domesticité, en dépendent davantage que les hommes pour (sur) vivre. Elles sont du reste discriminées dans le calcul des rentes qui reste principalement calqué sur le modèle de l'homme travaillant à temps plein tout au long de sa carrière. Il souligne également le fait que les corps et le temps des femmes servent de variables d'ajustement pour le capitalisme néolibéral, qui fait peser directement sur leurs épaules la disparition d'une prise en charge collective de secteurs comme la santé ou la petite enfance, ainsi que la privatisation de ressources essentielles comme l'eau ou l'énergie.

Le quatrième chapitre permet de comprendre comment et pourquoi les femmes s'endettent à titre privé, les conditions particulières de créance qui leur sont réservées ainsi que les stéréotypes de genre qui font d'elles de « bonnes payeuses ». Un ensemble de particularités qui contribuent à les placer dans des positions de surendettement pouvant mener à l'esclavage et les rendent particulièrement vulnérables aux violences patriarcales.

Pour un monde hors de la dette

Finalement, le cinquième chapitre propose, à partir de perspectives et d'expériences concrètes issues de l'économie féministe ou des écoféminismes, différentes pistes pour sortir du système de la dette. Il formule, entre autres, un changement de paradigme qui vise à considérer l'immense dette du care dont sont aujourd'hui débiteurs les hommes et les classes dominantes vis-à-vis des femmes. Une dette du care qui suffit à délégitimer l'ensemble des dettes financières et à défendre leur non-remboursement, mais qui invite également à repenser la manière dont nous organisons nos sociétés et dont nous appréhendons les liens qui nous unissent.

Les autrices proposent ainsi de partir de ce qui existe déjà – au sein des luttes des communautés indigènes, des ZAD ou des territoires autogérés – pour envisager un monde hors de la dette, dans une perspective non plus hiérarchique mais d'interdépendance qui place notamment en son centre les liens de communauté et le respect des écosystèmes.

Noémie Rentsch ■

Séminaire International « Femmes, dette et microcrédits », Dakar, novembre 2021

Camille Bruneau, Christine Vanden Daelen, *Nos vies valent plus que leurs crédits*, *Le Passager clandestin*, Lorient, 2022

L'économiste libéral Milton Friedman (1912–2006) a obtenu le prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel en 1976.

Formation Économie

LES SCIENCES ÉCONOMIQUES DOMINANTES, ÉVOLUTIONS HISTORIQUES

Les sciences économiques dominantes (orthodoxe, mainstream) se sont développées en trois grands domaines : la microéconomie, la macroéconomie et l'économétrie. Des débuts de l'école néoclassique, en passant par l'apport de la macroéconomie et finissant par le tournant empirique de l'économétrie, revenons sur quelques événements marquants de la construction de cette discipline.

Débuts et développements de la microéconomie

Les sciences économiques dominantes se sont construit historiquement autour de la microéconomie et des écrits des économistes marginalistes de la seconde moitié du 19e siècle comme Léon Walras, Carl Menger ou William Stanley Jevons. Cette école de pensée dite néoclassique se distancie des économistes classiques comme Adam Smith, David Ricardo, mais aussi de Karl Marx, en ce qu'elle considère que la valeur des biens n'est pas déterminée par la quantité de travail nécessaire à leur production mais se situe au niveau de l'utilité marginale des agents. C'est-à-dire du bien-être subjectif (ou disposition à payer) tiré de la dernière unité d'un bien consommé.

La valeur n'est créée que lors de l'échange. Les agent·e·s commercent entre elleux jusqu'au point où iels n'y trouvent plus d'intérêt. L'équilibre de concurrence pure et parfaite, version idéale d'une économie sans aucune friction, permet ainsi de maximiser la valeur totale créée au sein d'une économie. Il s'agit d'une situation dite « *efficace* » et donc socialement optimal. Au siècle suivant, avec le recours aux mathématiques, les modèles se complexifient et intègrent différents éléments comme le monopole, la concurrence monopolistique, l'asymétrie d'informations, les externalités. L'intervention de l'État sur les marchés est considérée comme délétère sur le premier modèle de la concurrence pure et parfaite. Cependant, en ajoutant des « *distorsions de marchés* » (pollutions, pouvoir sur les prix) à ce dernier, l'action publique est appelée à rétablir l'équilibre socialement optimal.

De Keynes à Friedman, macroéconomie des années 1930–1980

On peut dater le début de la macroéconomie moderne aux écrits de John Maynard Keynes, notamment sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* de 1936. Cette discipline cherche à pallier les manquements théoriques de la microéconomie en ce qu'elle prend comme point de départ d'analyse les décisions agrégées des agent·e·s et la cyclicité des phénomènes économiques (contrairement à la stabilité des équilibres de marchés théorisée par la microéconomie).

La crise de 1929 a prouvé que les marchés laissés à eux-mêmes ne pouvaient garantir la prospérité générale. Il s'agit donc d'apporter des outils de compréhension afin de guider l'action de l'État comme partie prenante de l'économie. Celui-ci peut faire recours à la politique budgétaire en augmentant les dépenses publiques afin de relancer la consommation lors de crises ou se doter d'une banque centrale à même de pourvoir l'économie en monnaie afin de stimuler cette même consommation.

De ce fait, on parle ainsi d'une politique de la demande. Ce sont les dépenses des ménages (et gouvernementales), donc le pouvoir d'achat et les dispositions à consommer de ses premiers, qui guident les cycles économiques. Cette discipline intègre ensuite des éléments de la microéconomie néoclassique pour former la synthèse néoclassique.

Les années 1970, avec la première crise du pétrole et la stagflation, phénomène économique présentant une forte inflation accompagnée du retour du chômage de masse, mettent en lumière les solutions proposées par l'école monétariste de Milton Friedman. L'intervention de l'État est à nouveau considérée comme déstabilisatrice. Il faut donc s'en tenir à une politique monétaire peu interventionniste, ce qui justifie des politiques d'austérité et de privatisations. C'est ainsi via l'offre, et donc la production et les entreprises, que doit se relancer l'activité économique (« flexibilisation » du marché du travail, impôts sur les bénéfices faibles). La monnaie doit être émise sur les marchés à taux constant. Les banques centrales se limitent donc à juguler l'inflation sans tenir compte des effets désastreux de ce type de politiques sur l'emploi.

Économétrie et le tournant empirique

L'économétrie est un domaine d'étude qui cherche à quantifier et tester les modèles théoriques à l'aide de méthodes statistiques quantitatives. Elle se développe à partir des années 1930 et prend une importance considérable au tournant des années 1990. Selon cette discipline, on ne peut se résoudre à comprendre le monde social via de simples corrélations. Il est nécessaire de détricoter l'interdépendance des variables afin de quantifier chaque potentiel lien de causalité.

L'économétrie fait appel à des « expériences quasi naturelles ». Ces dernières s'inspirent de la randomisation effectuée en laboratoire. Il s'agit d'observer deux ensembles de variables jugées comme suffisamment similaires mais qui subissent un choc exogène qui affecte l'un des deux ensembles dit « de traitement », à l'opposé de l'ensemble dit « de contrôle ». On peut ainsi mesurer la différence « toute chose étant égale par ailleurs » de l'effet du choc. Pour autant, il est impossible d'éliminer totalement la présence de liens de causalité inverses, variables omises et autres biais de mesures.

Antoine Völki

Cet article est le début d'une série consacrée aux sciences économiques dominantes.

Histoire National À lire

LE QUORUM, OUTIL ANTI-DÉMOCRATIQUE

Les échecs électoraux de solidaritéS Neuchâtel (2021) et d'Ensemble à Gauche-Genève (2023) attirent l'attention sur un mécanisme qui limite nettement la démocratie représentative : le quorum. Il s'agit d'un pourcentage de suffrages éliminant de la répartition des sièges les partis politiques qui ne l'ont pas atteint.

À LIRE

Sur Fourier et ses adeptes :
→ charlesfourier.fr
Sur l'opposition de gauche à James Fazy :
→ Marc Vuilleumier, « Des radicaux contre James Fazy : Albert Galeer et ses amis », *Le radicalisme à Genève au XIXe siècle*. Genève, Slatkine, 2012, pp. 101–123.
Sur la situation à Neuchâtel :
→ François-Jean-Félix Cantagrel, *L'élection véridique, ou La sincérité représentative assurée par le vote secret et libre*. Neuchâtel, chez tous les libraires, 1858.

Après l'instauration de l'État fédéral suisse en 1848, prévalait le scrutin majoritaire. Le parti radical put garder l'hégémonie, même quand ses forces commencèrent à décliner vers la fin du 19e siècle, à l'encontre de ses opposants de droite (les conservateurs catholiques) et de gauche (le parti socialiste). D'où la diversité des adeptes du système proportionnel.

Parmi ceux-ci, on trouve initialement les disciples de l'utopiste bisontin Charles Fourier. De passage à Genève, après la prise du pouvoir par James Fazy (1846), le fouriériste Victor Considerant proposa l'adoption du système proportionnel. Mais les radicaux désiraient maintenir leur fraîche hégémonie et empêcher l'émergence d'une opposition de gauche naissante au régime Fazy.

En 1858, dans le canton de Neuchâtel, un autre fouriériste, François-Jean-Félix Cantagrel publia une brochure en faveur de la proportionnelle intégrale, mais il ne fut pas davantage suivi.

À Genève, en 1864, après un affrontement armé entre partisans et adversaires de James Fazy lors d'une élection au Conseil d'État, le théologien et philosophe protestant Ernest Naville participa à la création d'une association réformiste, préconisant la proportionnelle. Mais il fallut attendre 1892 pour changer le mode de scrutin dans ce canton.

En 1890, au Tessin, après des élections contestées, les radicaux déclenchèrent un coup d'État contre le gouvernement conservateur (dont un membre fut tué lors de l'affrontement). Pour désamorcer les tensions à l'origine de cette prise d'armes, le système proportionnel fut introduit.

Au début du 20e siècle, 10 cantons avaient opté pour la proportionnelle. Mais ce n'est qu'en 1919 que le Conseil national fut élu selon ce mode de scrutin (l'une des 9 revendications de la grève générale de novembre 1918).

Proportionnelle et quorum

Le quorum existe dans quatre cantons de la Suisse romande : Neuchâtel, Vaud, Genève et Valais. Neuchâtel avait déjà fait l'objet d'un historique détaillé dans notre journal (« Un précurseur oublié d'une vraie réforme institutionnelle », *solidaritéS* nº 313).

À Genève, la loi sur l'exercice des droits politiques (1983) stipule : *« Art. 158. Pour être admises à la répartition, les listes doivent avoir obtenu 7 % au moins du total des suffrages valablement exprimés. (...) Art. 162. Listes apparentées. §1 Les listes d'un groupe de listes apparentées qui n'ont pas atteint le quorum de 7 % sont éliminées du groupe »*.

Dans le canton de Vaud, la loi sur l'exercice des droits politiques de 2021 stipule : *« Art. 73. Le bureau d'arrondissement élimine d'emblée toutes les listes qui n'ont pas recueilli 5 % au moins du total des suffrages valables émis dans l'arrondissement »*.

En Valais, la loi sur les droits politiques stipule : *« Art. 154. Le groupe de liste qui atteint huit pour cent dans au moins une circonscription participe à la répartition des sièges »*.

En Suisse alémanique, le quorum est de 5 % dans le canton de Zurich, 4 % dans le demi-canton de Bâle-Ville et 3 % dans les Grisons.

Pourquoi le quorum ?

Comme à l'époque du système majoritaire, l'introduction du quorum dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud, de Genève et du Valais a voulu pallier les inconvénients de la proportionnelle pour les partis dominants. En effet, ceux-ci n'apprécient pas la présence institutionnelle de « petites » formations.

Or, il faut rappeler que Victor Considerant, Cantagrel, Ernest Naville et le socialiste zurichois Karl Bürkli – adeptes de la proportionnelle – n'ont jamais préconisé un quorum arbitraire, ils prônaient le seul quorum naturel. Ils ont tous défendu un *« système représentatif tel que toute voix aura sa valeur et dans lequel aucun groupe de citoyens ne pourra rester sans représentant »* (Ernest Naville). Il serait enfin temps, un siècle plus tard, de faire respecter ce principe.

Hans-Peter Renk ■

Lors des élections cantonales de 2021, le quorum de 3 % a été l'une des raisons de l'éviction de solidaritéS du Grand Conseil.

JAB
CH-1211 Genève 2
P.P. / Journal

LA POSTE

Journal solidaritéS - Case postale 2089 - 1211 GENEVE 2

solidaritéS 420 12 05 2023

C'est quoi ce journal ?

Vous tenez en main le journal du mouvement anticapitaliste, féministe et écosocialiste solidaritéS, présent avant tout aujourd'hui dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Il joue un rôle indispensable du point de vue de l'information alternative en Suisse romande, afin que soient relayées les expériences de résistance, dans un contexte mondial où les inégalités se creusent.

Du local au national en passant par l'international, notre bimensuel donne des infos et des clés de lecture sur les thématiques qui nous concernent toutes et tous (travail, santé, logement, politique internationale, rapports de genre, économie, écologie, culture...).

C'est une gageure de publier un journal militant qui offre à nos lecteurs et lectrices des points d'appui pour les luttes actuelles et à venir; mais il faut bien penser pour agir !

Abonnez-vous !

Abonnements

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

☐ Annuel	fr.	80
☐ Étudiant·e·s, AVS, AI Chômeurs·euses		40
☐ Soutien		150
☐ 3 mois à l'essai		gratuit !

Vous pouvez vous abonner sur Internet : solidarites.ch/abonnement

Pour vous abonner, modifier votre abonnement, pour tout changement d'adresse ou toute question concernant l'envoi du journal :

→ solidaritéS
Case Postale 2089
1211 Genève 2
ou abos@solidarites.ch
ou +41 22 740 07 40

Sommaire

3 **National** Ne pas perdre sa vie à la gagner

4 **Vaud** Un salaire minimum contre la précarité et pour plus d'égalité

5 **Neuchâtel** Une visite pour plaire...
Genève La justice réclame le transfert des détenus de la prison de Favra

6 **Genève** #FreeJérémy : Notre solidarité est plus forte que leur répression !
Acacias 1 : Non à un urbanisme des inégalites

7 **Écologie** On ne dissout pas un soulèvement

8 **Monde du travail** Goût sucré, travail amer

9 **Monde du travail** Canada : la grève a payé

10 **International** Soudan : l'espoir n'est pas une stratégie

11–12 **Santé** Deux degrés dans l'intimité pour l'égalité ?

13 **À lire** La dette, outil patriarcal

14 **Formation** Les sciences économiques dominantes, évolutions historiques

15 **Histoire** Le quorum, outil anti-démocratique